

Intitulé de l'UE	Complément de formation en ce compris l'approche interculturelle et la valorisation de l'engagement étudiant (Partie II)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE	24	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Complément de formation - Partie 2	24h	Line MARTROYE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Complément de formation - Partie 2 : 24h d'AIP

Langue d'enseignement
Complément de formation - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP) Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)
<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

Acquis d'apprentissage de l'UE:
Découvrir, expérimenter et appliquer différentes techniques, outils applicables dans l'éducation spécialisée.

Contenu de l'AA Complément de formation - Partie 2
Ateliers développant des techniques et des outils concernant les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • créativité artistique (éducation plastique, théâtrale, musicale, techniques de cirque...) • techniques sportives (sports adaptés, yoga,...) • langue des signes • Déficiences sensorielles

- Autres

La dernière journée sera consacrée à une application des nouveaux outils appris avec des bénéficiaires invités à l'école.

Méthodes d'enseignement

Complément de formation - Partie 2 : approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

Supports

Complément de formation - Partie 2 :

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Complément de formation - Partie 2 : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Complément de formation - Partie 2 :	
<ul style="list-style-type: none"> • Présence obligatoire (les 24 heures doivent être prestées même si vous avez un CM) • Présentation de vos ateliers devant les institutions le vendredi 	
<u>Toute(s) absence(s) justifiée(s) ou non de plus d'un jour à la semaine du complément de formation entraînera un absent (A) à toute l'activité d'apprentissage</u>	

Année académique : **2018 - 2019**